



# GT Anguille en Lagunes Sous-groupe Gouvernance Présentation au CTPOMI - 24 mai 2023

Copilotes :

Katia Lombardini et Nathalie Barré (PRLM), Laetitia Dupaquis (DREAL PACA)



# GT Anguille en Lagunes

## Sous-groupe Gouvernance

- **Objectif** : Réaliser un diagnostic de la gouvernance en place dans les milieux lagunaires et milieux connexes avec **un état des lieux des outils de gestion** disponibles au sein des différents sites (cartographie des compétences), leur **cohérence**, les **retours d'expérience positifs ou négatifs** et **l'évaluation des besoins** pour améliorer leur gestion vis à vis de l'anguille

- **3 axes de présentation**

- **I/** Etat des lieux général des connaissances des territoires sur la gouvernance de la gestion des usages et de la continuité écologique
- **II/** Analyse des outils de gestion en place
- **III/** Retours d'expérience : les freins et les leviers

# I. QUEL EST L'ÉTAT DES LIEUX DES CONNAISSANCES DES TERRITOIRES EN TERME DE GOUVERNANCE DE LA GESTION DES USAGES ET DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE?



Quelles formes d'outils existants nous permettent de dresser un état des lieux sur la gouvernance des continuités écologiques?  
À quelle échelle?

A échelle nationale/interrégionale

**Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE),  
Documents stratégiques de façade (DSF)...**

A l'échelle locale et du bassin versant

**Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) et schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE):** Argens, PAGD Camargue gardoise (+ commission de marais entre usagers) document d'objectifs N2000 (DOCOB)...

A l'échelle d'une unité hydrographique cohérente.

**Contrat de milieux:** Contrat de delta Camargue, contrat de baie

# QUEL EST L'ÉTAT DES LIEUX DES CONNAISSANCES DES TERRITOIRES EN TERME DE GOUVERNANCE DE LA GESTION DES USAGES ET DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE?



Documents où il y a une prise en compte des ouvertures/fermetures des ouvrages

## ❑ A l'échelle locale et du bassin versant

**Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) et schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE):** Argens, PAGD Camargue gardoise (+ commission de marais entre usagers) document d'objectifs N2000 (DOCOB)...

## ❑ A l'échelle d'un territoire donné

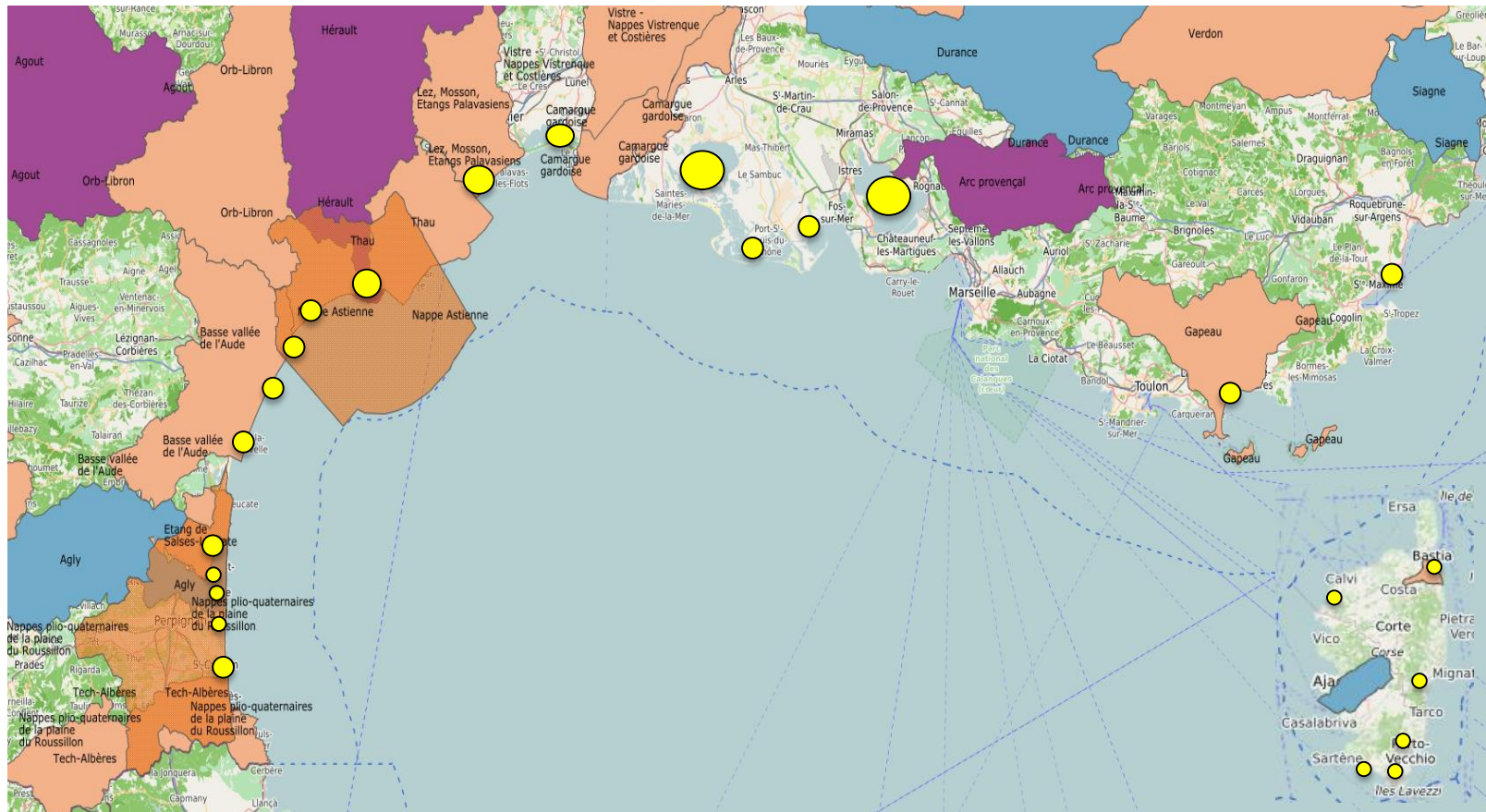
**Protocole de gestion des ouvrages fixé dans un arrêté préfectoral:** Espaces naturels GPMM , Etangs de Camargue *Suivi protocole partagé avec les acteurs du territoire ex. suivi des manipulation d'ouvrage (fichier excel) ex Pertuis de la Fourcade*

**Plan de gestion EMSC,** RNR Tour du Valat, RNNC, Salins Hyères...

**Cahier de gestion hydrauliques intégrés au PdG :** PNR narbonnais, RNN Marais du Vigueirat

**Règlement d'eau :** Camargue gardoise, Vendres, (+ cahier des charges hydrauliques)

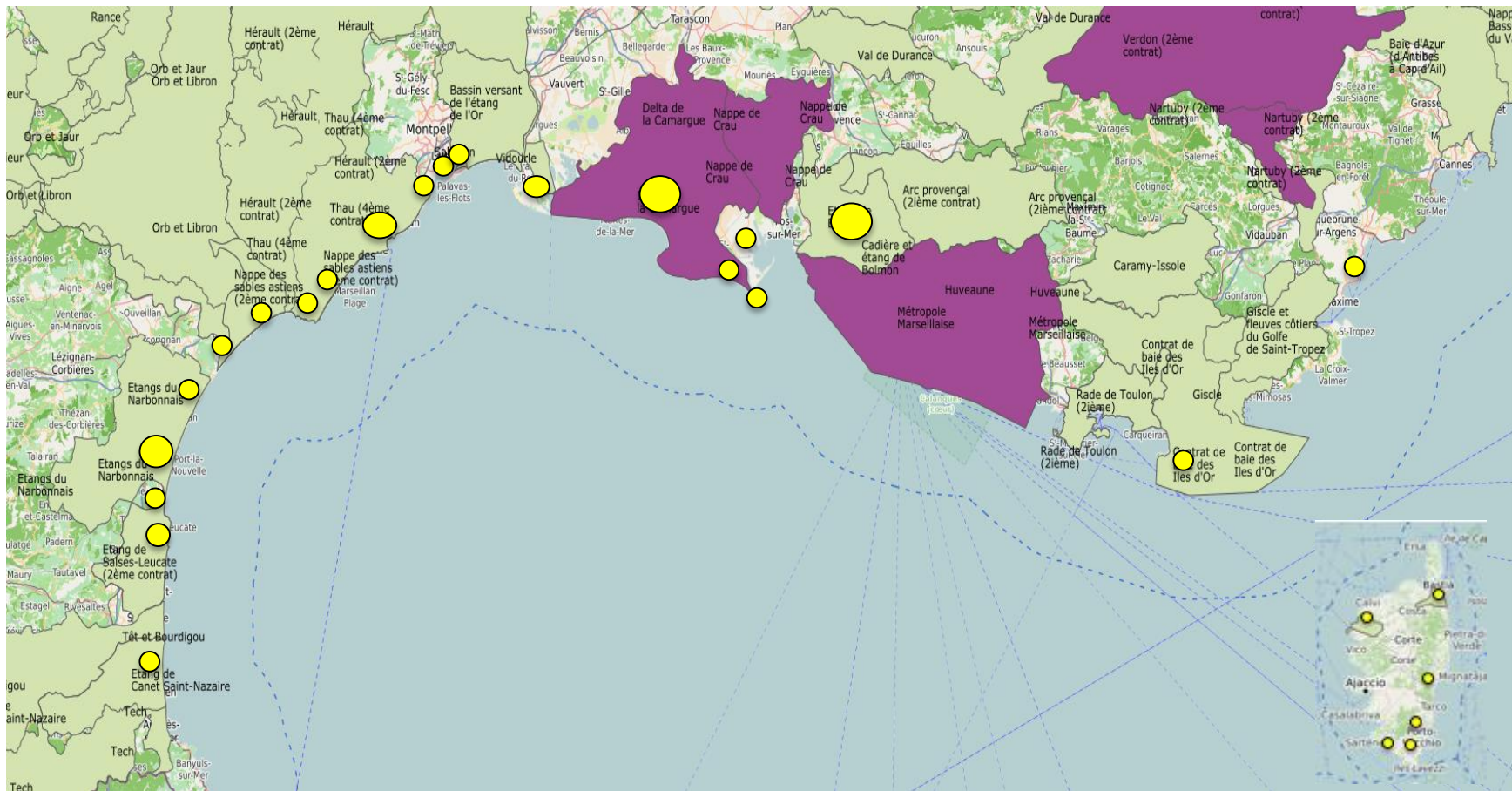
# Les territoires lagunaires couverts par un SAGE



● Lagunes

■ SAGE mis en oeuvre   ■ SAGE en révision   ■ SAGE en élaboration   ■ Périmètre à dominante « eau souterraine »




# Les territoires lagunaires couverts par un contrat de milieu



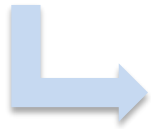
-  Lagune
-  Contrat de milieu en émergence
-  Contrat de milieu signé, en cours d'exécution
-  Contrat de milieu achevé

## Le réseau N2000 en Méditerranée



-  Birds Directive sites (SPA)
-  Habitats Directive sites (pSCI, SCI, SAC)
-  Sites – or parts of sites – proposed or designated under both Directives

# QUEL EST L'ÉTAT DES LIEUX DES CONNAISSANCES DES TERRITOIRES EN TERME DE GOUVERNANCE DE LA GESTION DES USAGES ET DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE?



Quelles freins possibles à la mise en oeuvre de ces documents?

Salinisation

Changement climatique

Inondation

## Enjeux écologiques

- Préservation des habitats naturels d'intérêt communautaire
- Préservation de zones humides et cortèges associés
- ...



## Enjeux socio-économiques

- Maintenir l'activité agricole
- Maintenir l'activité de chasse
- Maintenir l'activité de pêche

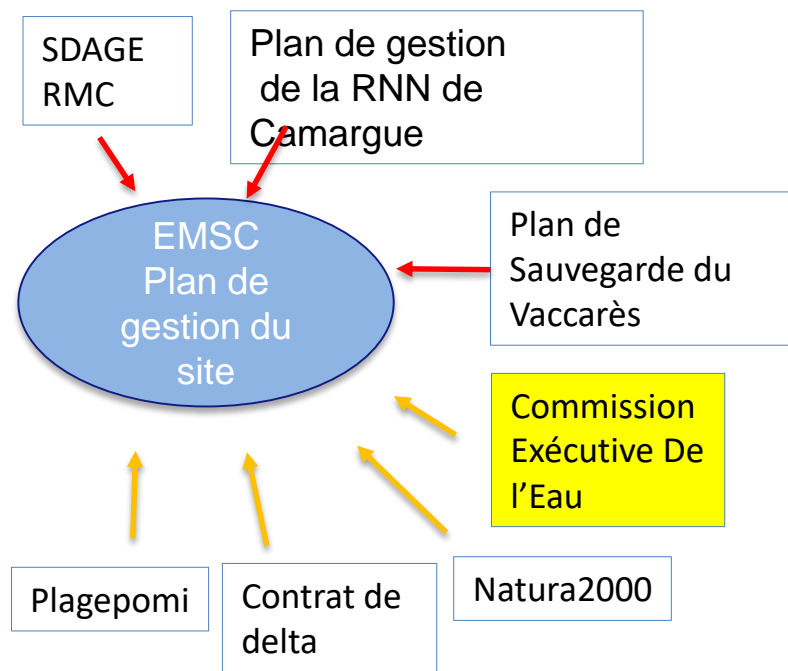
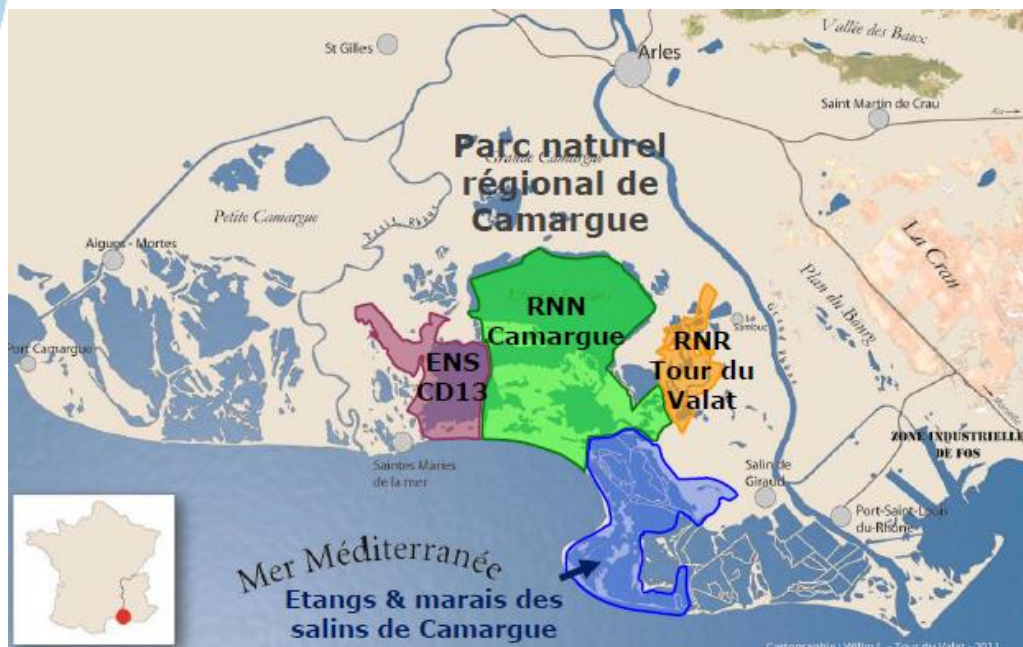
~~Anguille et Natura2000~~

**Contrainte majeure** → usages agricoles (PNR Camargue), ressuyage des terres (PNR narbonnaise), gestion submersion/inondation, salinisation (EMSC).



# QUEL EST L'ÉTAT DES LIEUX DES CONNAISSANCES DES TERRITOIRES EN TERME DE GOUVERNANCE DE LA GESTION DES USAGES ET DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE?

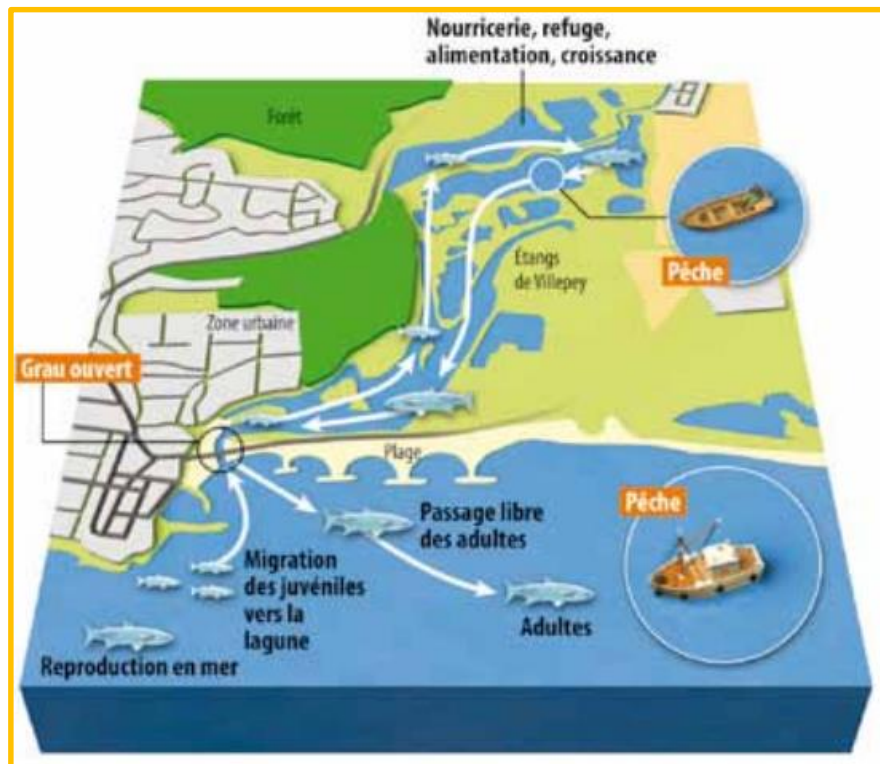
## Exemple des Étangs et Marais Salants de Camargue (EMSC)



- Documents qui s'imposent au PG du site
- Documents que le PG du site doit prendre en considération

# QUEL EST L'ÉTAT DES LIEUX DES CONNAISSANCES DES TERRITOIRES EN TERME DE GOUVERNANCE DE LA GESTION DES USAGES ET DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE?

Exemple des étangs des Étangs de Villepey



**Étangs en connexion permanente avec la mer**

- Passage libre entre la mer et les étangs
- Apports d'eau douce en amont

**Habitats favorables pour les espèces halieutiques**

- Nourricerie, refuge pour les juvéniles
- Alimentation pour les adultes

**Activité de pêche professionnelle  
et pêche de loisir**

# QUEL EST L'ÉTAT DES LIEUX DES CONNAISSANCES DES TERRITOIRES EN TERME DE GOUVERNANCE DE LA GESTION DES USAGES ET DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE?

## Exemple des étangs des Étangs de Villepey

### Prise en compte de l'anguille sur les étangs

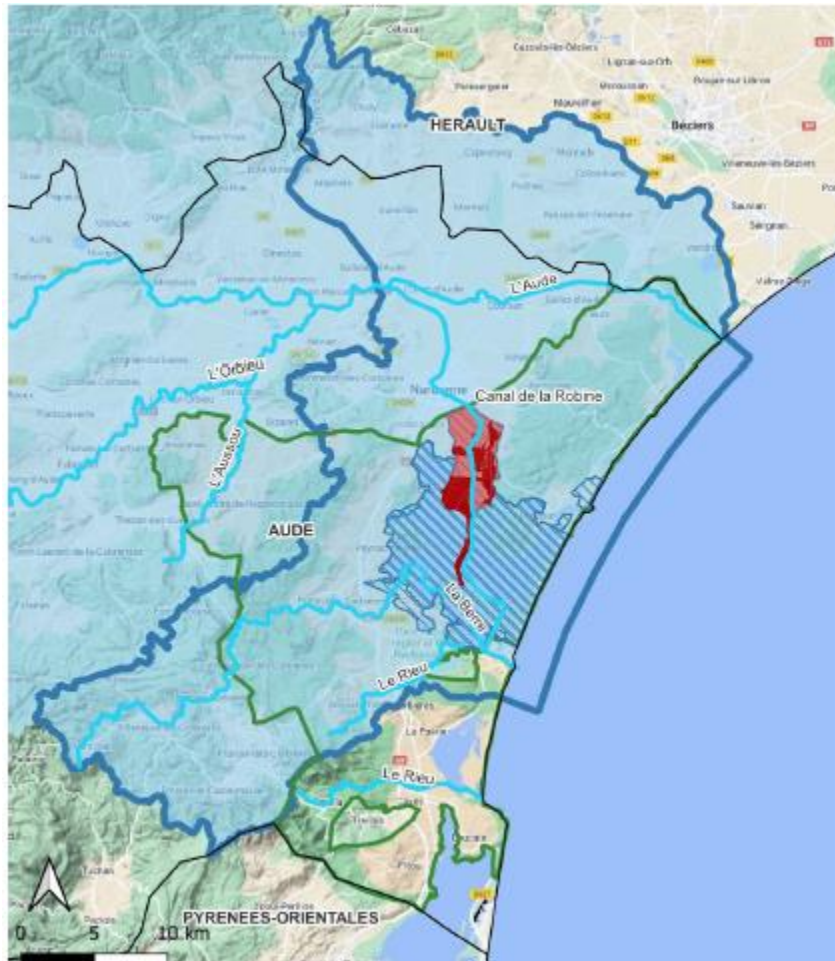
- SDAGE 2022-2027 avec le PLAGEPOMI
- Le plan de gestion des étangs de Villepey 2020-2030 prend acte des 2 rapports scientifiques rédigés par le gestionnaire dans le cadre des 2 campagnes de pêches scientifiques menées en 2012 et 2021 sur la ressource halieutique dont l'Anguille d'Europe.
- L'action 38 du Programme d'Aménagements de Prévention des Inondations (PAPI) de l'Argens et Côtiers de l'Estérel avait pour objectif un réaménagement complet du seuil du Verteil existant depuis les années 1950 afin de maîtriser les conséquences des inondations les plus fréquentes (crue décennale). Cet ouvrage répond aux exigences du PLAGEPOMI dans le cadre des poissons migrateurs (dont l'Alose feinte de Méditerranée). Une chambre de vision et de comptage est installée sur l'ouvrage.  
Le seuil du Verteil est la propriété du Syndicat de l'Eau du Var Est (SEVE) et sa gestion également.

- Le seuil du Muy: Aménagement en rive droite d'une rampe à macro-rugosités (enrochements régulièrement répartis) pour un franchissement toutes espèces (dont aloses/anguilles).  
Longueur=44m / Largeur=5.2m.  
Pendage longitudinal=4.5%  
Pendage latéral=5%.  
Travaux réalisés par le Syndicat de l'Eau du Var Est (SEVE)



# QUEL EST L'ÉTAT DES LIEUX DES CONNAISSANCES DES TERRITOIRES EN TERME DE GOUVERNANCE DE LA GESTION DES USAGES ET DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE?

Exemple des étangs de la narbonnaise



## Superposition de périmètres de gestion Exemple des Marais du Narbonnais

### Périmètres de gestion

- BV Aude et Berre
- SAGE Basse vallée de l'Aude
- PNR de la Narbonnaise
- Natura 2000 - Etangs du Narbonnais
- Site du CDL - Marais du Narbonnais
- Parcelles acquises par le CDL

### Documents de gestion associés

- PGRE (Plan de gestion de la ressource en eau)
- PAGD (plan d'aménagement et de gestion durable)
- Charte de territoire
- DOCOB
- Plan de gestion du site

### Instances

- CTIS (Comité technique inter-SAGE)
- CLE et commissions thématiques
- Comité syndical, Bureau, Comité scientifique
- Copil N2000 / commission ZH du SAGE
- CoGes du site

# QUEL EST L'ÉTAT DES LIEUX DES CONNAISSANCES DES TERRITOIRES EN TERME DE GOUVERNANCE DE LA GESTION DES USAGES ET DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE?

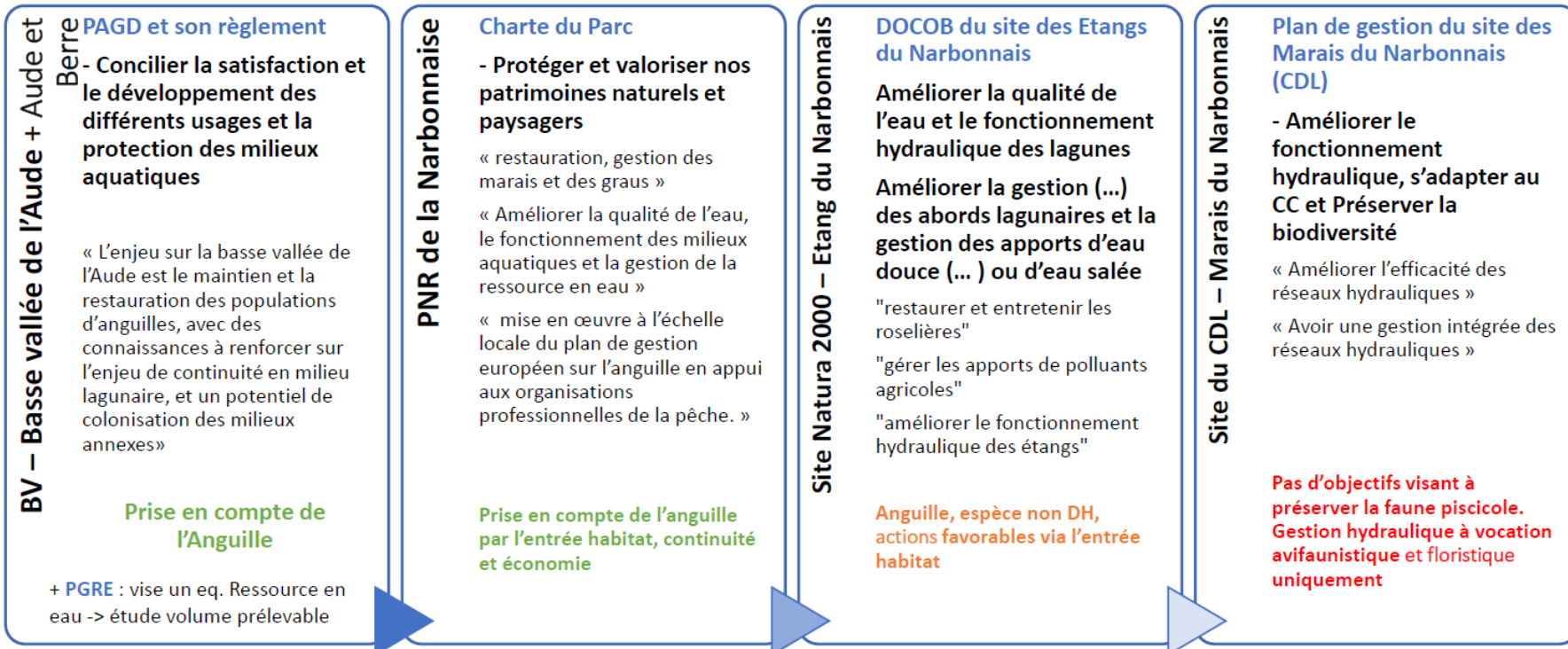
## Exemple des étangs de la narbonnaise

### • Enjeux écologiques :

- Préservation des habitats naturels d'intérêt communautaire
- Préservation des Zones humides et cortèges associés

### • Enjeux socio-économique

- Maintenir l'activité agricole
- Maintenir l'activité de pêche
- Navigation (canal de la Robine)



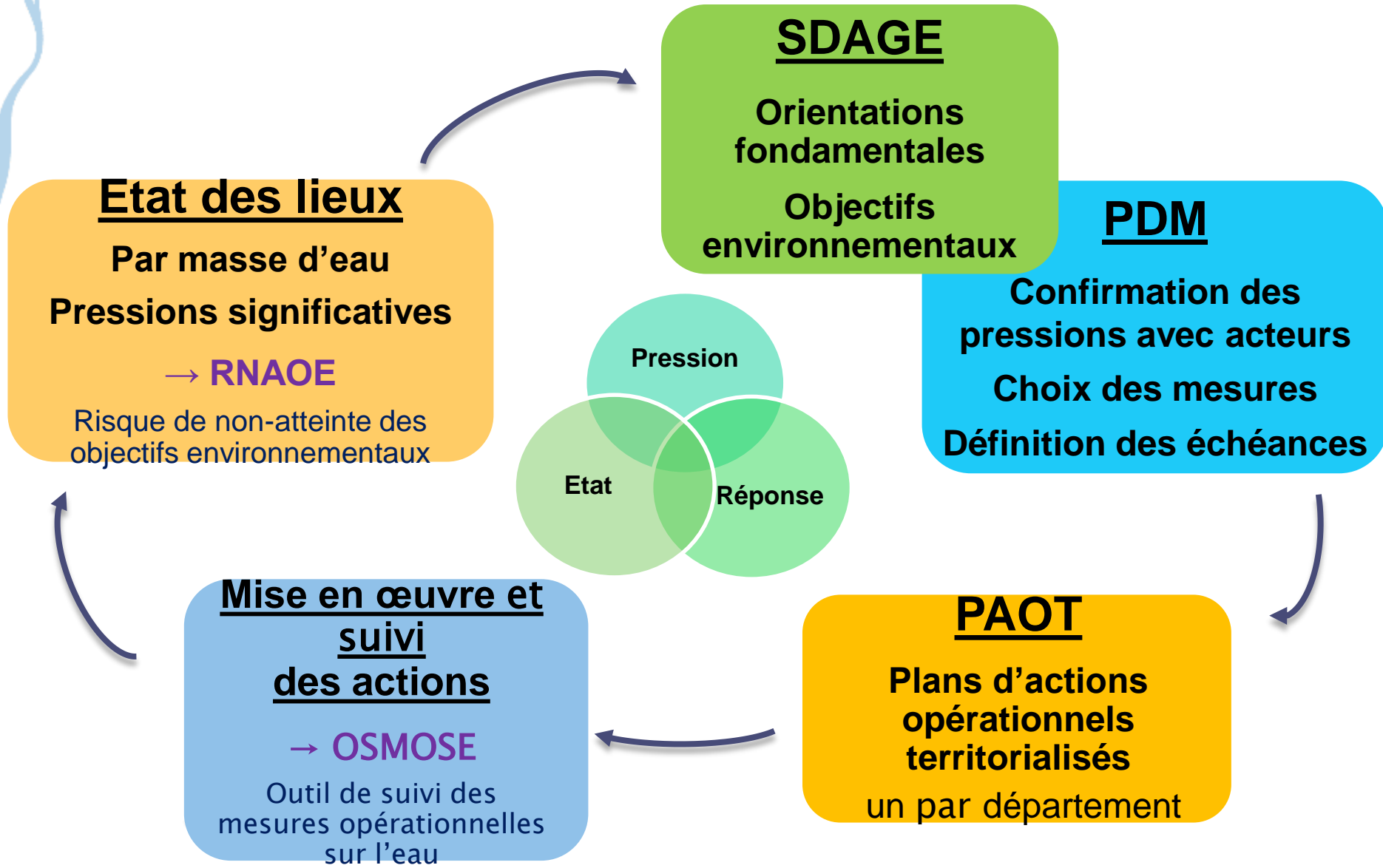
## ● II. Analyse des outils de gestion en place

*1. Les documents disposant d'un encadrement réglementaire sur la gestion de la ressource en eau et la préservation des milieux humides*

Exemple d'outils mis en place au niveau du bassin :

**SDAGE et PLAGEPOMI**

## II. Analyse des outils de gestion en place



## ● II. Analyse des outils de gestion en place

**SDAGE** : Préservation et restauration du bon état des eaux dont les lagunes – **beneficiale aux anguilles**

Prise en compte de l'orientation relative à la reconquête des axes de migrations du PLAGEPOMI

**PLAGEPOMI** : Spécifiquement axé sur les migrateurs : axe de migrations, pêche, connaissance, suivis, sensibilisation.

- **Ouvrages prioritaires** sont bien identifiés sur les cours d'eau et **moins sur les lagunes** (ROE incomplet, ICE non adapté...)
- Encadrement au niveau local : **COGEPOMI** donne un avis sur les SAGE mais pas sur les plans de gestion locaux



## II. Analyse des outils de gestion en place

- Exemple des activités impactantes et outils/actions de gestion sur les marais du Narbonnais

Activité	Agriculture	Agriculture	Pêche	Pêche
Impacts identifiés	Fonctionnement hydrologique	Qualité de l'habitat	Qualité de l'habitat	Réduction des populations
	Prélèvements = moins eau douce	Apports produits phyto et N/P	Rejets hydrocarbures	Prélèvements
Action de gestion (Cadre intervention /outil)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Partage de la ressource en eau (SAGE/CGE)</li> <li>- Restauration des canaux et ouvrages (Gestion de site du CDL / contrat N2000)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- MAEC (N2000)</li> <li>- Adaptation de la pression pastorale (CDL)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Changement des moteurs des embarcations (initiative locale)</li> <li>Aucune action du gestionnaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Action locale -&gt; quota de pêche instauré par les prud'homies.</li> <li>- Réglementation nationale</li> <li>Aucune action des gestionnaires locaux</li> </ul>

## II. Analyse des outils de gestion en place

Activité	Navigation	Navigation	Cabanisation	Chasse
Impacts identifiés	<b>Fonctionnement hydrologique</b>	<b>Réduction des populations</b>	<b>Perte d'habitat</b>	<b>Fonctionnement hydrologique</b>
	Gestion niveau eau = maintien niveau eau = impact positif, mais perturbation du fonctionnement hydrologique (en particulier lors du chômage)	Mortalité lors du chômage du canal ?	Gestion défavorable des ZH (remblais, entretien)	Amélioration des réseaux hydrauliques
Action de gestion (cadre d'intervention)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Partage de la ressource en eau (CGE)</li> <li>- Suite à la demande des pêcheurs, décalage pour maintenir un apport d'eau en période de migration (étude UPVD)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pêche de sauvetage (Fédération de pêche Aude)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- actions du CDL</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Restauration de berges et des réseaux hydrauliques pour les apports d'eau douce (N2000 / contrat N2000)</li> </ul>

## ● II. Analyse des outils de gestion en place

Exemple des activités impactantes et outils/actions de gestion sur les marais du Narbonais

- **Manque de cohérence** entre les outils de gestion. **Choix dans les priorités**
- **Enjeu anguille** parfois **non pris en compte** dans les plans de gestion (cf Natura 200) => conséquence en terme d'actions mais aussi de financements
- **Manque de cohérence dans la mise en oeuvre** d'une action sur un territoire selon les unités hydrologiques : Exemple de la restauration de la continuité écologique au niveau des étangs Palavasiens : il n'existe pas de disposition spécifique dans le SAGE

## ● II. Analyse des outils de gestion en place

- *2. Acquisition foncière à des fins de protection et de restauration de ces milieux*
- *3. Mobilisation des outils financiers*
  
- Exemple de l'acquisition foncière des anciens salins de Camargue par le Conservatoire du littoral

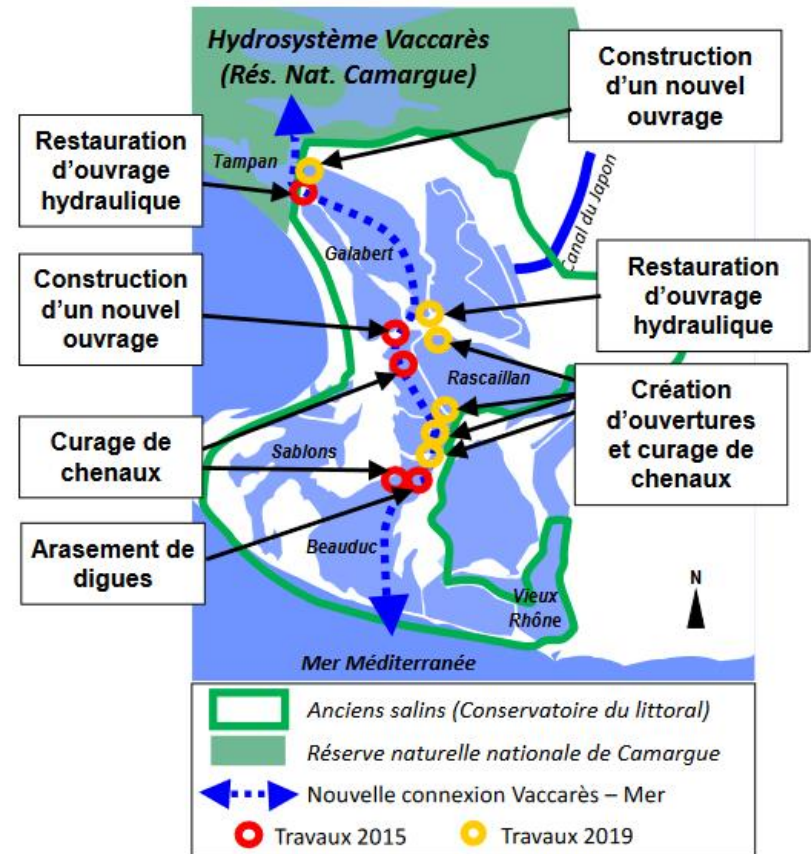
## II. Analyse des outils de gestion en place



## II. Analyse des outils de gestion en place



© P. Rigaud/PNRC





- **II. Analyse des outils de gestion en place**

- 4. Les instances de dialogues et de concertation*

**Exemple de la CEDE : Un organe de concertation et de consultation**

## II. Analyse des outils de gestion en place

**Présidence** = DDTM13

**Animation** = PNR Camargue  
**Camargue**

**ACTEURS** de la Commission Exécutive de l'Eau en

**Composition** = Association riverains / Centre français du riz / Commune Arles et Saintes / CD13 / UMR ESPACE CNRS-AMU / MRM / Pêcheurs Pro / SNPN-Réserve / Sous préfecture Arles / Tour du Valat / SYMADREM / SMGAS / ASCO Corrège Major

### Préconisations de gestion – Pertuis de la Fourcade






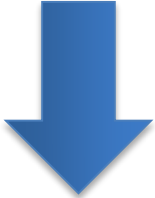
# ● III. FREINS & LEVIERS

*Freins rencontrés :*

- Non prise en compte de l'anguille dans la DHFF
- Complexité du tissu d'acteurs impliqués
- Priorités de certains enjeux / activités économiques
- Manque d'inventaires d'ouvrages hydrauliques (et de leur gestion associée)
  - *mais 1370 Ouvrages référencés ROE depuis 2019)*

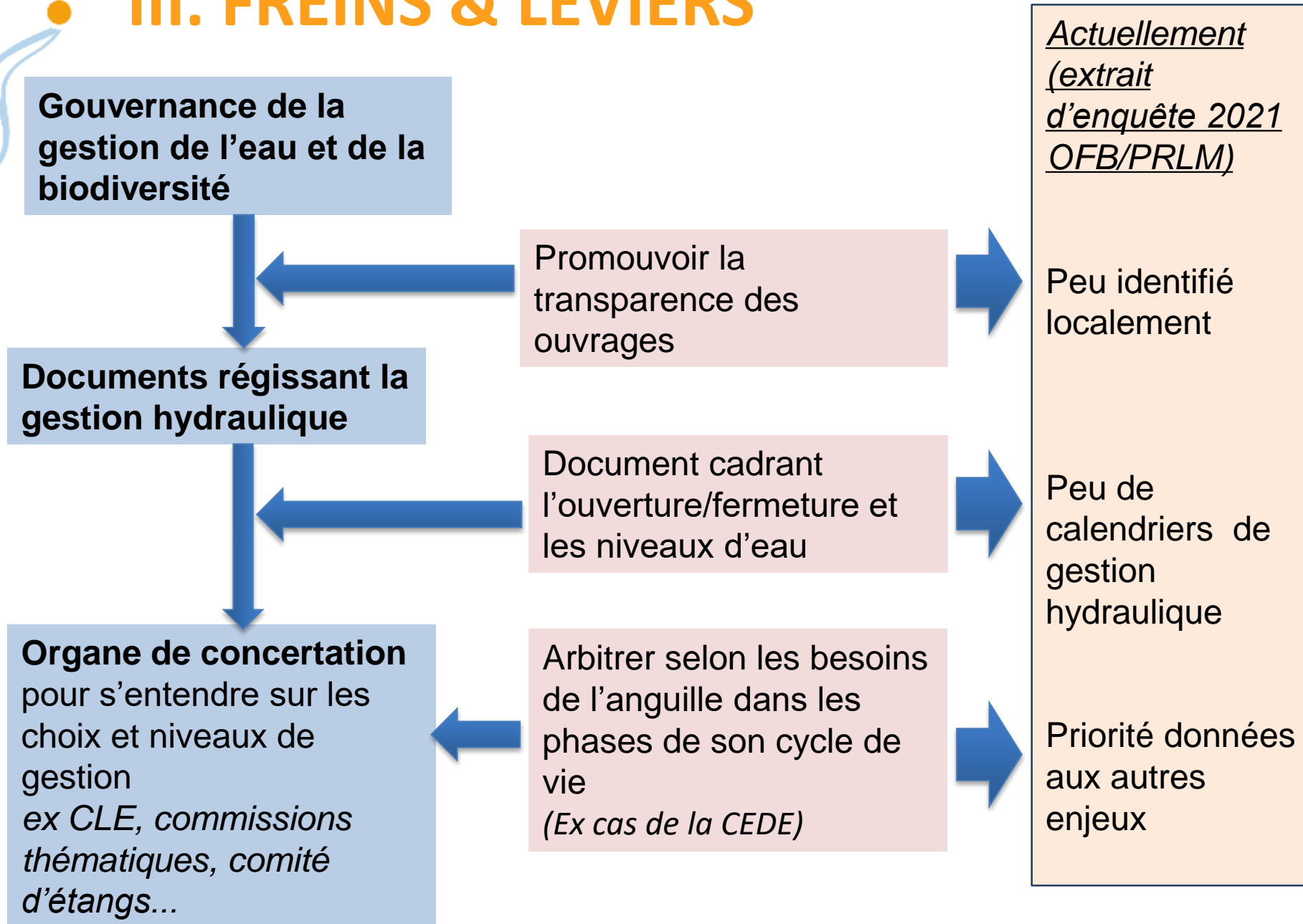


Manque de gestion des ouvrages, des niveaux et volume d'eau ...en regard de l'enjeu anguille

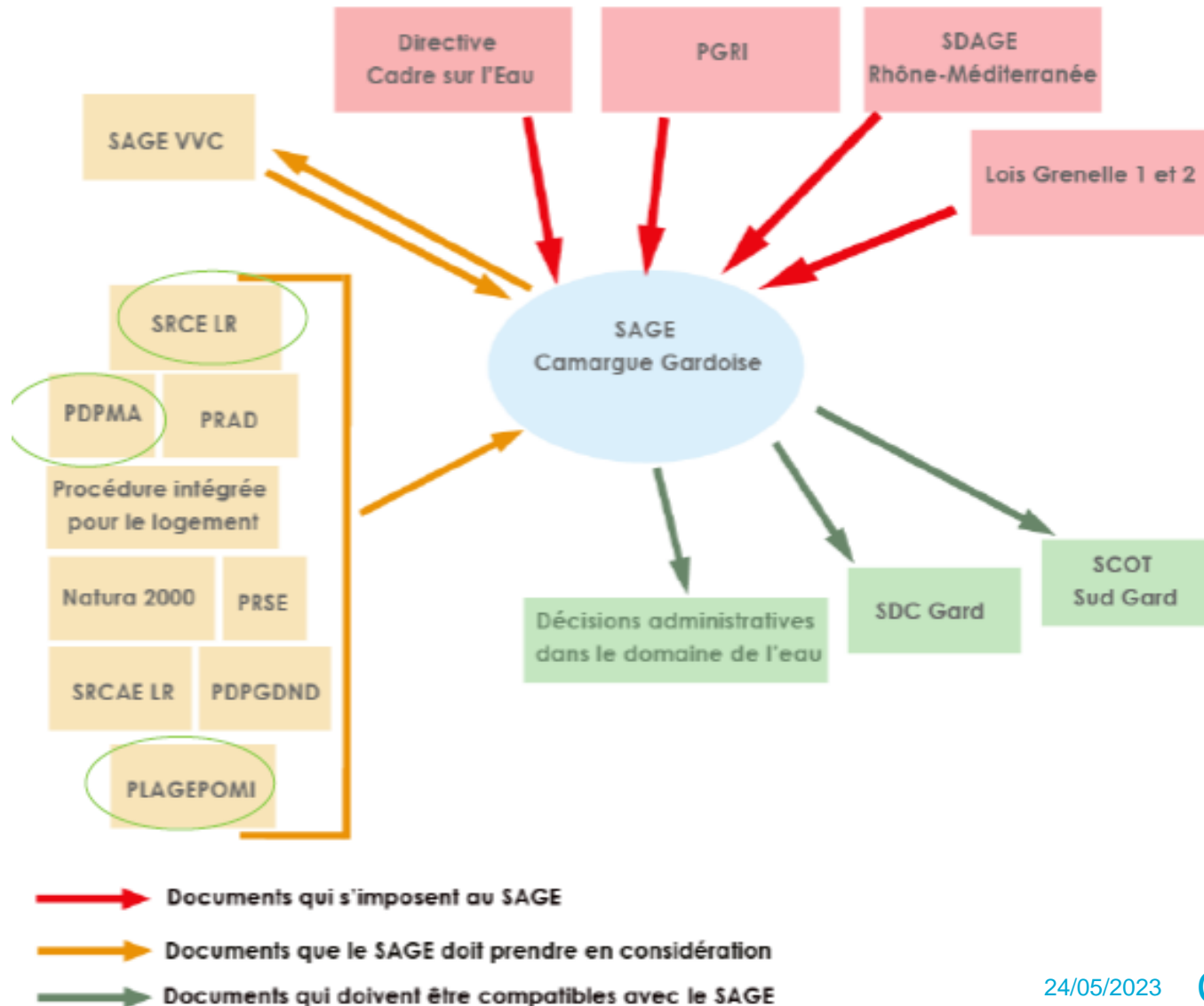


***Attention à la cohérence entre les travaux de gestion hydraulique***

# ● III. FREINS & LEVIERS



# Cas d'étude du PAGD Camargue gardoise



# • Cas d'étude du PAGD Camargue gardoise

- Le règlement du SAGE énonce
  - les règles qui encadrent : les **rejets vis-à-vis de l'eutrophisation , rejets du pluvial, les opérations d'assèchement, de mise en eau, d'imperméabilisation ou de remblais de zones humides.**
  - Les références du règlement : dispositions du SDAGE,
  - Le fondement juridique de la règle énoncée s'appuie sur le code de l'environnement.

=> Mais aucune règle ne concerne l'anguille



# Cas d'étude du PAGD Camargue gardoise

Constat : l'inventaire de ces ouvrages apparaît comme le préalable pour prendre en compte cette problématique.

Le PAGD intègre :

- Une disposition relative à l'enjeu piscicole : « réaliser un bilan des ressources piscicoles et d'évaluer l'impact des ouvrages mobiles sur la circulation piscicole ».
- **3 dispositions concernant la mise en œuvre des plans de gestion des lagunes DCE inscrites en ZAP**  
=>recommandent que les ouvrages et mesures de gestion adoptées soient compatibles avec le cycle de vie et les conditions de migration de l'anguille.

=> Il resterait à définir de quelle façon les rendre compatibles

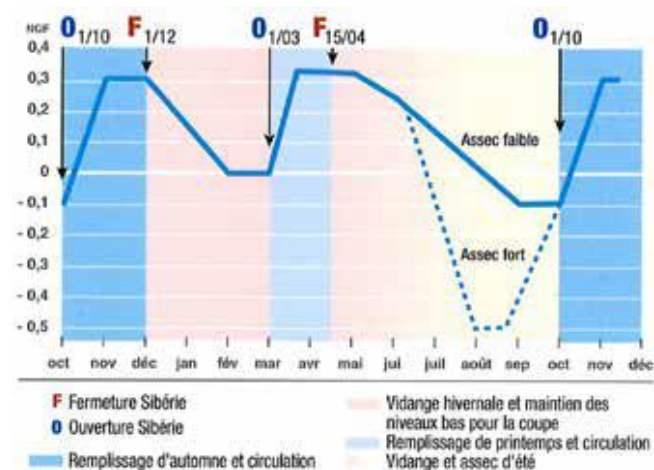


Illustration figurant dans une disposition sur ouvrage du PDG Scamandre-Charnier

# CONCLUSION

- Des retours d'expérience révélateurs de la complexité de prendre en considération l'enjeu de l'anguille dans la gouvernance.
- Besoin de s'appuyer sur les documents et organes de concertation existants
- Sur les manques à compléter :
  - **Intégration de l'enjeu anguille** dans les documents de planification. Et bien le mentionner dans les PAGD.
  - **Renforcer les organes de concertation** : bien intégrer les acteurs de la pêche, MRM dans l'arbitrage des choix d'ouverture/fermeture des ouvrages => Définir des procédures de calendrier de gestion et règlement d'eau adapté.
  - **Connaissances des ouvrages :**
    - compléter l'inventaire (PDG puis au ROE), et leurs caractéristiques d'ouverture/fermeture.
    - à diffuser à l'ensemble des acteurs Gemapiens des ZAP = sensibiliser